

Document d'aide à la rédaction du projet pédagogique avec intervenant en éducation musicale.

Qu'est-ce qu'un projet en éducation musicale ?

Tout d'abord, il semble important de rappeler quelques définitions qui expliquent ce qu'est la pédagogie de projet.

- La pédagogie de projet c'est : « Un problème ou une question [qui] doit servir de **fil directeur** aux activités réalisées dans le projet, et ces activités doivent aboutir à **un produit final** qui apporte la solution au problème. » (Phyllis C. Blumenfeld).¹
- « Il s'agit d'une forme de pédagogie dans laquelle **l'élève est associé** de manière contractuelle à **l'élaboration de ses savoirs**. Le moyen d'action de cette pédagogie est fondé sur la **motivation des élèves**, suscitée par l'aboutissement à **une réalisation concrète**. ».²

Ces définitions mettent l'accent sur le fil directeur, les étapes qui mènent à un produit fini concret. (restitution³ devant des publics divers, enregistrement, vidéo...)

Des compétences en éducation musicale sont mises en œuvre au travers de ces différentes étapes. Dans le cadre de l'interdisciplinarité, d'autres compétences sont aussi convoquées dans d'autres champs disciplinaires.

Un autre point est évoqué : l'implication des élèves. Il s'agit donc de faire en sorte que le projet de l'enseignant, qui est à l'initiative du processus, devienne peu à peu, et le plus possible, le projet de l'élève.

Document départemental « Projet pédagogique en éducation musicale »

- LE MUSICIEN INTERVENANT DOIT ÊTRE ASSOCIÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET et donc à la rédaction de ce document ; il apportera son regard technique et ses compétences.
- Le projet est élaboré en lien avec la réflexion de l'équipe enseignante autour du projet d'école et du PEAC des élèves.
- Si l'intervenant est rémunéré, une convention doit être établie entre la DSDEN et/ou l'IEN et l'organisme employeur (association, commune, collectivité territoriale, etc.).
- La coopérative scolaire ne peut rémunérer un intervenant extérieur pour des interventions régulières.

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--------------------------|---------------------|--|----------------------------------|-------------------------------------|-------------|--|------------|--|----------|---------|------------|---|
| <div style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">PROJET PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION MUSICALE avec un musicien intervenant</div> <p style="font-size: x-small;">Le projet doit être rédigé par l'équipe enseignante en concertation avec le musicien intervenant. Il est à remplir <u>numériquement</u> et à transmettre à l'inspection de la circonscription au minimum un mois avant le début du projet. N.B. En cas de d'interventions rémunérées, une convention doit être établie entre la DSDEN76 et la structure employant l'intervenant.e (cf. modèle de convention sur le site de la MEAC76).</p> | <p>Merci de compléter ce document numériquement, c'est-à-dire à l'aide d'un traitement de texte et non manuellement, la taille des différentes cases s'adaptera ainsi au contenu.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom de l'école :</td> <td style="width: 50%;">Commune :</td> </tr> <tr> <td>Circonscription :</td> <td>En RPI avec :</td> </tr> <tr> <td>Adresse :</td> <td>Nombre de classes dans l'école :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Téléphone :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Courriel :</td> </tr> <tr> <td>Nom et prénom de l'enseignant concerné :</td> <td>Classe :</td> </tr> <tr> <td>Cycle :</td> <td>Effectif :</td> </tr> </table> | Nom de l'école : | Commune : | Circonscription : | En RPI avec : | Adresse : | Nombre de classes dans l'école : | | Téléphone : | | Courriel : | Nom et prénom de l'enseignant concerné : | Classe : | Cycle : | Effectif : | <p>Renseignements concernant l'école, le ou les enseignants concernés. ainsi que leur classe.</p> |
| Nom de l'école : | Commune : | | | | | | | | | | | | | | |
| Circonscription : | En RPI avec : | | | | | | | | | | | | | | |
| Adresse : | Nombre de classes dans l'école : | | | | | | | | | | | | | | |
| | Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | |
| | Courriel : | | | | | | | | | | | | | | |
| Nom et prénom de l'enseignant concerné : | Classe : | | | | | | | | | | | | | | |
| Cycle : | Effectif : | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom et prénom du musicien intervenant :</td> <td style="width: 50%;">N° d'agrément : <small>Si le musicien n'est pas agréé, en faire OBLIGATOIREMENT la demande</small></td> </tr> <tr> <td>Durée de chaque séance :</td> <td>Nombre de séances :</td> </tr> <tr> <td>Date de début des interventions : <small>Le musicien doit être agréé avant le début de ses interventions.</small></td> <td>Date de fin des interventions :</td> </tr> <tr> <td>Jours et heures des interventions :</td> <td></td> </tr> </table> | Nom et prénom du musicien intervenant : | N° d'agrément : <small>Si le musicien n'est pas agréé, en faire OBLIGATOIREMENT la demande</small> | Durée de chaque séance : | Nombre de séances : | Date de début des interventions : <small>Le musicien doit être agréé avant le début de ses interventions.</small> | Date de fin des interventions : | Jours et heures des interventions : | | <p>Renseignements concernant le/la ou les intervenants et la durée et la fréquence de ses interventions. Une fréquence d'une semaine sur deux favorise l'implication des PE dans l'enseignement de l'éducation musicale et donc l'implication des élèves. La durée conseillée des interventions est d'environ 30 minutes pour le cycle 1 et jusqu'à 45 minutes pour les cycles 2 et 3. Attention à bien vérifier que l'intervenant possède un agrément en cours de validité.</p> | | | | | | |
| Nom et prénom du musicien intervenant : | N° d'agrément : <small>Si le musicien n'est pas agréé, en faire OBLIGATOIREMENT la demande</small> | | | | | | | | | | | | | | |
| Durée de chaque séance : | Nombre de séances : | | | | | | | | | | | | | | |
| Date de début des interventions : <small>Le musicien doit être agréé avant le début de ses interventions.</small> | Date de fin des interventions : | | | | | | | | | | | | | | |
| Jours et heures des interventions : | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Titre du projet :</p> <p>Composante(s) du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Chanter... (Interpréter) <input type="checkbox"/> Écouter... (comparer et commenter) <input type="checkbox"/> Explorer... (imaginer et créer) <input type="checkbox"/> Échanger... (partager et argumenter) | <p>Le titre du projet permet de donner une idée générale de son contenu. Il peut y avoir plusieurs composantes.</p> | | | | | | | | | | | | | | |

¹ <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf>

² <http://pourtaclasse.e-monsite.com/pages/pedagogie-du-projet-definition.html>

³ Des restitutions devant des publics autres que scolaires nécessitent souvent une déclaration à la SACEM.

| <p>Expliciter le lien avec le projet d'école et le PEAC :</p> <p>PEAC (Fréquenter / Pratiquer / S'approprier)</p> | <p>Indiquez ici le lien avec votre projet d'école. Expliquer en quoi les trois piliers du PEAC (la rencontre, la pratique, les connaissances) sont concernés (Donner des exemples). L'enseignant et l'intervenant peuvent participer, chacun avec leurs spécificités, aux trois piliers.</p> | | | | | | | | |
|---|---|--|---------------------------|--|--|--------|--|--|--|
| <p>Compétences des programmes en vigueur à évaluer dans le cadre de ce projet :</p> | <p>Ces compétences et connaissances sont issues des programmes officiels en éducation musicale mais aussi dans d'autres champs disciplinaires, si besoin. <i>Éviter les « copier-coller » issus du B.O. ; lister de manière synthétique les compétences et connaissances mis en jeu dans le projet.</i></p> | | | | | | | | |
| <p>Organisation pédagogique des séances - Cocher la (ou les) situation(s) envisagée(s)</p> <p><input type="checkbox"/> La classe fonctionne en un seul groupe encadré à la fois par l'enseignant et l'intervenant. La séance musicale est conduite en co-intervention : l'enseignant intervient pendant la séance sur les contenus de l'éducation musicale en présence de l'intervenant.</p> <p><input type="checkbox"/> Les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier. Sauf impossibilité matérielle, l'enseignant procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.</p> <p><input type="checkbox"/> Les élèves répartis en plusieurs groupes dispersés sont encadrés par des intervenants extérieurs et l'enseignant a en charge directement l'un des groupes.</p> <p><small>Dans ces trois situations, l'enseignant demeure responsable de l'organisation pédagogique de la séance. Il lui appartient, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité. Il informe ensuite, sans délai, sous couvert du directeur, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la mesure prise.</small></p> | <p>Mettre une croix dans la ou les cases concernées. La co-intervention se fait en concertation avec l'intervenant et son organisation doit être précisée.</p> | | | | | | | | |
| <p>Programmation du projet : La programmation doit faire apparaître les différentes étapes du projet et une progressivité des apprentissages.</p> | <p>Indiquez ici les grandes étapes qui mèneront au produit fini du projet ; le contenu synthétique des séances. Les grandes étapes doivent faire apparaître une progressivité dans les compétences à atteindre. Donner des exemples de chants, d'œuvres... Le projet pourra de toute façon être amendé en cours de réalisation en fonction des besoins observés auprès des élèves. Ceci se fera en concertation avec l'intervenant. Selon les composantes du projet, le répertoire à chanter et/ou à écouter doit être indiqué.</p> | | | | | | | | |
| <table border="1" data-bbox="119 1108 646 1294"> <thead> <tr> <th>Descriptif des actions pédagogiques menées par l'enseignant dans le cadre de ce projet</th> <th>Descriptif des actions musicales menées par l'intervenant dans le cadre de ce projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant les interventions :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pendant les interventions (en présence de l'intervenant) :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Après les interventions :</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | Descriptif des actions pédagogiques menées par l'enseignant dans le cadre de ce projet | Descriptif des actions musicales menées par l'intervenant dans le cadre de ce projet | Avant les interventions : | | Pendant les interventions (en présence de l'intervenant) : | | Après les interventions : | | <p>Indiquez ici le rôle de chacun : le PE et l'intervenant. Pour le PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> « Avant les interventions » les actions qui préparent les interventions (également dans d'autres disciplines). « Pendant les interventions » les actions pendant les séances où l'intervenant est présent en classe. Il peut s'agir de la mise en œuvre de la préparation corporelle et vocale, d'exercices rythmiques... L'enseignant devra prendre en charge l'apprentissage et la direction d'au moins un chant, éventuellement avec l'aide de l'intervenant. Si le terme de <i>co-intervention</i> est utilisé, il devra être explicité. « Après les interventions » : les actions menées à la suite des interventions, les prolongements, l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité... |
| Descriptif des actions pédagogiques menées par l'enseignant dans le cadre de ce projet | Descriptif des actions musicales menées par l'intervenant dans le cadre de ce projet | | | | | | | | |
| Avant les interventions : | | | | | | | | | |
| Pendant les interventions (en présence de l'intervenant) : | | | | | | | | | |
| Après les interventions : | | | | | | | | | |
| <p>Descriptif des actions pédagogiques en éducation musicale menées par l'enseignant en dehors de ce projet : Le volume horaire annuel dédié à l'Éducation Musicale (É.M.) en classe est de 36 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> Volume horaire du projet en É.M. en présence de l'intervenant : Volume horaire du projet en É.M. hors présence de l'intervenant : Volume horaire en É.M. hors projet : <p>Descriptif :</p> | <p>Indiquez ici les différents volumes horaires. Le volume horaire des interventions doit être raisonnable au regard des 36 heures annuelles en éducation musicale. En aucun cas il ne doit représenter la totalité des séances de l'année. <i>Un volume horaire moyen de 12 heures semble intéressant.</i></p> | | | | | | | | |
| <table border="1" data-bbox="119 1668 646 1803"> <tr> <td>Le Directeur d'école</td> <td>L'inspecteur de l'Éducation Nationale</td> </tr> <tr> <td>Date :</td> <td><input type="checkbox"/> Projet validé <input type="checkbox"/> Projet non validé. Motif :</td> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date :</td> </tr> </table> | Le Directeur d'école | L'inspecteur de l'Éducation Nationale | Date : | <input type="checkbox"/> Projet validé <input type="checkbox"/> Projet non validé. Motif : | Signature | Date : | <p>Dater et signer le projet. Une signature numérique est possible en indiquant simplement le prénom et le nom du directeur ou de la directrice.</p> | | |
| Le Directeur d'école | L'inspecteur de l'Éducation Nationale | | | | | | | | |
| Date : | <input type="checkbox"/> Projet validé <input type="checkbox"/> Projet non validé. Motif : | | | | | | | | |
| Signature | Date : | | | | | | | | |

La dernière page concernant l'évaluation du projet n'est pas à renseigner par vos soins.

En revanche, la lecture des différents indicateurs peut vous aider à la rédaction de votre projet.

Après évaluation, si des observations sont notées, c'est que le projet est à modifier et/ou à approfondir ; un accompagnement du Conseiller Pédagogique en Éducation Musicale pourra être éventuellement proposé.